

# Charte syndicale étudiante

Union syndicale étudiante

04 mai 2013

## Préambule

L'enseignement public fut mis en place progressivement à partir de la Révolution industrielle, notamment grâce aux lois sur le travail des enfants et l'école obligatoire en Belgique. Il est le résultat d'une demande combinée : du patronat, pour disposer d'une main d'œuvre qualifiée à l'usage des machines ; de l'État, comme moyen d'adhésion à son ordre et ses valeurs ; et du mouvement social, comme vecteur d'émancipation individuelle et collective.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement secondaire et supérieur, jusque-là réservés aux élites sociales, sont devenus des passages obligés pour une partie de plus en plus importante des salarié·e·s. L'enseignement a connu un phénomène dit de «massification» afin de répondre au mieux à la demande en salarié·e qualifié·e du capitalisme.

Cet accès de masse s'est fait à travers la multiplication des bourses, des politiques sociales envers les étudiant·e·s (création de logements, restaurants, bibliothèques, mutuelles), et le relâchement des mécanismes de sélections sociales comme les examens, moyennes minimales... Cette massification ne signifie pas démocratisation totale : l'essentiel de la classe ouvrière n'a aujourd'hui toujours pas accès à l'enseignement supérieur.

Durant les années 1970, l'offre de travailleur·euses qualifié·e·s sortant de l'enseignement a dépassé la demande, et depuis lors, les politiques libérales et conservatrices n'ont cessés de freiner tout processus de démocratisation accrue, particulièrement revendiquée par les mouvements sociaux. Après les crises de la décennie, un chômage structurel s'est installé dans notre économie, ce qui provoque, parallèlement à l'augmentation du nombre de diplômé·e·s, une perte de valeur de leurs titres.

Depuis les années 1980, les politiques néolibérales imposent une «marchandisation» à l'ensemble des services publics, dont l'enseignement. Par le «processus de Bologne» en Europe, les établissements d'enseignements deviennent des entreprises où les lois de la concurrence règnent. Les formations s'adaptent en fonction des besoins du marché, les cursus scolaires sont standardisés, les droits d'entrées sont définis par l'offre et la demande, les services sont externalisés (privatisation, sous-traitance, etc.). Une dualisation des écoles s'opère alors, entre les filières réservées aux élites, coûteuses et

renommées, et les filières «de masse», de faible qualité et bon marché. Cette dynamique s'inscrit dans la logique globale du capitalisme : détruire les services publics pour les transformer en entreprises pour qu'elles rapportent des bénéfices.

Cette nouvelle politique d'enseignement produit des diplômé·e·s adaptés aux besoins immédiats du marché, faisant porter le coût de leur formation au service public renforçant la concurrence entre les travailleur·euses, entraînant baisses de salaires et les licenciements supplémentaires.

En Belgique, des organisations étudiantes se sont structurées. Ces dernières se sont démarquées comme des organisations à finalité syndicale et non comme des syndicats. Le choix de ces organisations fut majoritairement celui de la cogestion, particulièrement au sein des établissements, au détriment des luttes collectives pour l'émancipation étudiante.

C'est pourquoi, nous, militant·e·s étudiant·e·s issu·e·s des luttes solidaires de transformation sociale, organisées par les bases, refusant le corporatisme, la cogestion et considérant qu'il est nécessaire de construire un syndicat indépendant, démocratique et orienté vers la lutte, déclarons les principes suivants pour un syndicat étudiant :

## **1 Charte syndicale étudiante**

### **1.1 L'étudiant·e**

Dans la société capitaliste moderne, nous constatons que la plupart des étudiant·e·s sont des travailleur·euses en formation. Ils tentent d'obtenir un diplôme, qui leur donnera des droits sur le marché du travail, garantis par des conventions collectives et la législation du travail.

Durant les études, le fruit du travail salarié permet à de nombreux étudiant·e·s de subsister (que ce soit directement par leur travail, celui de leurs proches ou indirectement via les impôts qui financent les bourses). Les employeur·euses se déchargent donc des coûts de formations des travailleurs qu'ils embaucheront pour leur produire des bénéfices.

Nous revendiquons qu'en tant que travailleur·euse en formation, l'étudiant·e doit recevoir les moyens financiers nécessaires afin qu'étudier soit un droit, au même titre que celui de se soigner ou d'être retraité. Ce revenu doit être financé par la solidarité, c'est à dire par la socialisation des salaires : la sécurité sociale.

En tant que travailleur·euse en formation, l'étudiant·e en entreprise doit disposer de droits égaux aux travailleur·euses, et ne peut être mis en concurrence avec ceux-ci.

En tant que travailleur·euse en formation, l'étudiant doit pouvoir exercer librement son activité syndicale.

### **1.2 L'enseignement**

Nous constatons que l'enseignement dans lequel évoluent les étudiant·e·s est un service public chargé de former des travailleur·euses qualifié·e·s. Les employeur·euses tentent

de faire répondre cet enseignement à leurs besoins immédiats par des processus de marchandisation, au détriment d'une formation générale et critique.

L'enseignement pratique une sélection sociale via divers moyens, ce sont les étudiant·es répondants aux critères établis par les classes dominantes qui seront retenus pour la qualification.

Nous revendiquons qu'en tant que service public, l'enseignement doit être gratuit et de qualité pour tou·te·s, sans aucune sélection. A ce titre, nous revendiquons que toutes les institutions d'enseignement soient rendues véritablement publiques, y compris les universités privées subventionnées.

Toutes les sélections effectuées par l'évaluation des prérequis d'ordre sociaux ou culturels, ou par la politique de taux d'échec durant les premières années d'études, doivent être abolies.

Le service public doit s'adapter à ses usager·ères, tant d'un point de vue technique, pédagogique et géographique.

En tant que service public, l'enseignement et ses services ne peuvent être contrôlés par des intérêts privés, même partiellement.

L'enseignement doit être géré démocratiquement et paritairement par l'ensemble des travailleur·euses et des étudiant·es, indépendamment de tout intérêt économique, politique, idéologique ou religieux.

Cette démocratie est garante d'un enseignement au contenu critique.

### **1.3 Le syndicat étudiant**

Le syndicat étudiant regroupe tous les étudiant·es qui, conscient·es de leurs intérêts indissolublement liés aux travailleur·euses salarié·es, combattent pour la démocratisation de l'enseignement. Cette dernière consiste à mettre en place un accès équitable à chaque niveau d'enseignement et de diplôme pour chaque classe sociale, c'est-à-dire, proportionnellement à leur répartition démographique à l'échelle de la société. Elle est l'affirmation pour chaque individu du droit d'étudier.

Dans son action revendicatrice quotidienne, le syndicat étudiant favorise le renforcement du mieux-être des étudiant·es par la réalisation d'améliorations immédiates (en matière de logement, d'horaires, de restauration, de frais directs et indirects...), et l'auto-organisation des luttes sociale.

Le syndicat étudiant œuvre pour une société où l'enseignement est source d'émancipation sociale, intellectuelle et politique de toutes et tous. Dans cet enseignement populaire, les étudiant·es sont maîtres de leur formation leur permettant de s'instruire, de développer leurs savoirs et leur esprit critique. Ces évolutions impliquent de lutter pour des transformations sociales radicales.

Le syndicat étudiant se doit d'être indépendant des intérêts des employeur·euses et de l'État. Ses activités sont garanties par ses campagnes financières et l'effort des étudiant·es qui le construisent, sans accepter d'argent des gouvernements et des employeur·euses.

Le syndicat étudiant est ouvert à tou·te·s les étudiant·es, qu'ils ou elles soient indépendant·es ou affilié·es à des organisations politiques. Mais suivant le principe d'auto-

nomie politique du syndicat, ce n'est que la discussion libre et le vote des militant·es qui déterminent ses positions et ses actions.

Le syndicat étudiant n'a pas pour objet la cogestion de l'enseignement. Le syndicat étudiant vise à la construction d'un rapport de force, en faveur des intérêts des étudiant·es, par l'organisation et la mobilisation unitaire. Le syndicalisme étudiant siègera dans les structures «participatives» de l'enseignement comme relais des luttes étudiantes, pour y recueillir les informations et les porter à la connaissance de tou·te·s les étudiant·es. Il luttera pour transformer profondément les organes de représentation étudiante, en organes démocratiques de mobilisation des étudiant·es.

Le syndicat étudiant privilégie la démocratie des bases et l'autonomie de ses secteurs constitutifs. Il veille à la démocratie la plus directe possible, réparti au maximum les tâches entre ses militant·es, en assurant leur rotation, et attribue les mandats les plus impératifs possibles.

Le syndicat étudiant lutte aux côtés des travailleur·euses avec ou sans emplois, avec ou sans papiers, partageant le même combat contre l'exploitation capitaliste et la liquidation des droits sociaux. Il se veut partie intégrante de l'organisation syndicale des travailleur·euses salarié·es. Il cherche à se lier dans la lutte avec les secteurs les plus combatifs.

Le syndicat étudiant, conscient que les dynamiques de l'enseignement traversent les frontières, est solidaire des luttes étudiantes à travers le monde et favorise la coordination internationale.

Le syndicat étudiant, conscient de sa place comme organisation des travailleurs en formation, lutte contre le capitalisme. Le syndicat étudiant lutte également contre le sexisme, le machisme, le racisme, l'homophobie et toutes les formes d'oppressions. En effet, le capitalisme renforce ces idées, pour mieux nous exploiter en diminuant notre force de résistance et en nous divisant.

Il est indispensable de dénoncer et combattre quotidiennement chacune de ces oppressions et d'unifier la lutte des exploités et des opprimés.

Nous, militant·es étudiants porteur·euses de ce texte, résumons notre engagement par un slogan :

**Lutter ensemble pour un enseignement public, gratuit et de qualité, critique et populaire !**